

Solidarité départementale

Monsieur Alain VILLERBU
Président de l'association INALTA
52 rue de Beaugé
72000 LE MANS

Le Mans, le **7 SEP. 2020**

Monsieur le Président,

Objet : appel d'offre MASP

Par courrier reçu le 28 juillet 2020, vous avez postulé à l'appel d'offres organisé par le Département pour la mise en œuvre de la Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (M.A.S.P.) avec perception et gestion des prestations.

Après étude de votre candidature, j'ai le plaisir de vous informer que votre offre a été retenue pour la mise en œuvre de 75 mesures M.A.S.P. par mois.

Aussi, je vous propose de signer une convention avec le Département à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de quatre ans.

Je vous remercie de bien vouloir nous transmettre l'attestation sur l'honneur justifiant qu'INALTA est à jour au regard des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements afférents, et l'attestation d'assurance.

Le service Prévention et protection des mineurs en danger et des majeurs vulnérables en charge du suivi du dispositif M.A.S.P. vous transmettra courant novembre la convention en vue de la signature.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe, chargée
de la Solidarité départementale


Nathalie PONTASSE

N/Réf. : MB/JD/2020-011
Dossier suivi par :
Marina BESSEAU
Chef du service Prévention
et protection des mineurs
en danger et des majeurs
vulnérables
02.43.54.72.86
marina.besseau@sarthe.fr

Solidarité départementale

Monsieur Bernard HEGON
Président de l'association Tutélaire Hélianthe
42 rue Normandie Niemen
CS 55833
72058 LE MANS Cedex 2

Le Mans, le **17 SEP. 2020**

Monsieur le Président,

Objet : appel d'offre MASP

Par courrier reçu le 25 août 2020, vous avez postulé à l'appel d'offres organisé par le Département pour la mise en œuvre de la Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (M.A.S.P.) avec perception et gestion des prestations.

Après étude de votre candidature, j'ai le plaisir de vous informer que votre offre a été retenue pour la mise en œuvre de 25 mesures M.A.S.P. par mois.

Aussi, je vous propose de signer une convention avec le Département à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de quatre ans.

Je vous remercie de bien vouloir nous transmettre l'attestation sur l'honneur justifiant que l'ATH est à jour au regard des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements afférents, et l'attestation d'assurance.

Le service Prévention et protection des mineurs en danger et des majeurs vulnérables en charge du suivi du dispositif M.A.S.P. vous transmettra courant novembre la convention en vue de la signature.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe, chargée
de la Solidarité départementale


Nathalie PONTASSE

N/Réf. : MB/JD/2020-012
Dossier suivi par :
Marina BESSEAU
Chef du service Prévention
et protection des mineurs
en danger et des majeurs
vulnérables
02.43.54.72.86
marina.besseau@sarthe.fr